



CTMESR du 26 sept. 2019

Declaration liminaire de la FSU

Je ne reprendrai pas ici le détail des aspects catastrophiques de la situation de l'ESR, nos critiques de la loi relative à la fonction publique, sur le projet de réforme structurelle des retraites, et nos attentes en termes de programmation pluriannuelle de la recherche, en particulier sur l'aspect des carrières et des rémunérations. Les syndicats de la FSU ont pu les développer à l'occasion de communications de rentrée, en particulier le Snesup-FSU lors de sa conférence de presse et de l'installation du Cneser.

Les chiffres montrent le développement des inégalités et la dégradation continue des conditions de travail des agents, mais aussi d'études pour les étudiants, sous l'effet du sous-financement de notre secteur : baisse du financement par étudiant, taux d'encadrement qui régresse, établissement financièrement exsangues qui privilégient les heures complémentaires, qui seront ensuite reprochées à ceux qui les assurent, et les vacances plutôt que de recruter des titulaires, précarité qui se généralise et touche particulièrement les jeunes collègues.

Mais l'uberisation de l'ESR que les responsables politiques et ministériels mettent en œuvre ne se réduit pas à des chiffres. Ce qui nous préoccupe surtout ce sont les conséquences sur les personnes : surcharge de travail, perte du sens des missions, instabilité permanente quant aux structures et aux situations professionnelles individuelles, développement des situations précaires, développement des RPS, ...

Elections CNU : la FSU a alerté il y a 15 jours la ministre sur les difficultés auxquelles sont confrontés les EC pour voter au CNU. Nous souhaitons savoir quelles mesures ont été prises depuis pour assurer l'égalité devant le vote. Par exemple, dans mon UFR nous avons été conviés lundi matin à venir chercher le matériel, mais durant cette semaine uniquement, (délai repoussé d'une semaine ce jour) ; Aucune information n'a été donnée dans l'établissement sur les listes de candidats et l'accès aux professions de foi.

Frais de mission : se reporter à la déclaration spécifique et à la motion qu'a proposée la FSU.